

DES INVESTISSEMENTS ET UNE MAÎTRISE DE LA FISCALITÉ

L'adoption du budget primitif par le Conseil municipal, le 19 décembre dernier, est l'acte essentiel de la vie de notre commune qui fixe les orientations de la municipalité. Comme les années précédentes, il est axé sur la qualité des services proposés aux Clodoaldiens, dans un contexte difficile marqué par une diminution des dotations de l'État et une augmentation possible des péréquations. Point sur le budget 2020.

3 QUESTIONS À ERIC SEYNAVE

Dans quel contexte a été élaboré le budget de cette année 2020 ?

Le budget primitif 2020, dernier de la mandature, s'inscrit dans le contexte des six dernières années. En effet, il a été réalisé avec une pression toujours forte de l'État qui se traduit par une explosion des péréquations : le FSRIF et le FPIC - plus de 4,7 millions d'euros entre 2014 et 2020 et par une forte baisse des dotations de l'État : nous avons perdu 3,1 millions d'euros sur cette période.

Le changement de gouvernance, organisé par la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi NOTRe a également un impact notable sur notre budget. En effet, la création de l'Établissement public territorial (EPT), Paris Ouest la Défense pour Saint-Cloud et la Métropole du Grand Paris (MGP) en 2016 modifie artificiellement la structure du budget municipal de neuf millions d'euros. Ce montant s'équilibre en dépenses et en recettes : encaissements de l'État et de la MGP et reversements au Territoire.

De plus, la suppression totale de la taxe d'habitation pour l'ensemble des contribuables annoncée dans le Projet de loi de finances pour 2020 aura un réel impact dans le budget de l'an prochain. Cette perte de recettes sera compensée par

l'État sur la base des recettes de l'année 2017. La Ville perdra donc le dynamisme de cette fiscalité.

Enfin, nous poursuivons les objectifs fixés lors de la **concertation menée en 2016**, avec notamment un programme de cessations-acquisitions qui permet à la Ville de financer d'importants investissements sans augmenter la dette et sans augmenter l'impôt conformément aux souhaits des Clodoaldiens.

Quels sont les points marquants du budget de cette année ?

Tout d'abord, **il n'y aura pas d'augmentation de fiscalité** et les taux resteront identiques, malgré l'impact des péréquations. En raison des recrutements dans les secteurs de la petite enfance et de la sécurité avec le développement de la police municipale, la masse salariale est en sensible augmentation. Enfin, nous poursuivons nos efforts d'accompagnement des associations en particulier dans les domaines de la culture et de la solidarité.

Quels sont les projets phares de cette année 2020 ?

En matière d'investissements, **le marché des Avelines** dans le quartier Pasteur/Magenta entre dans sa phase opérationnelle avec la construction du parking. Une étape importante de ce projet qui redyna-

misera le quartier avec une large place ouverte sur le boulevard de la République et une nouvelle brasserie. Après la rénovation et la couverture des tennis l'an dernier, c'est au tour du **stade des Coteaux** d'être entièrement rénové. Enfin, de nombreux travaux seront effectués dans les écoles pour améliorer l'accueil des enfants et notamment faire face aux nouvelles contraintes climatiques. ■

[RÉUNION PUBLIQUE]

Vous souhaitez en savoir plus sur le budget ? Venez participer à la présentation du budget 2020 lors d'une réunion publique le jeudi 16 janvier à 20 h 30 au Carré, 3 bis, rue d'Orléans.



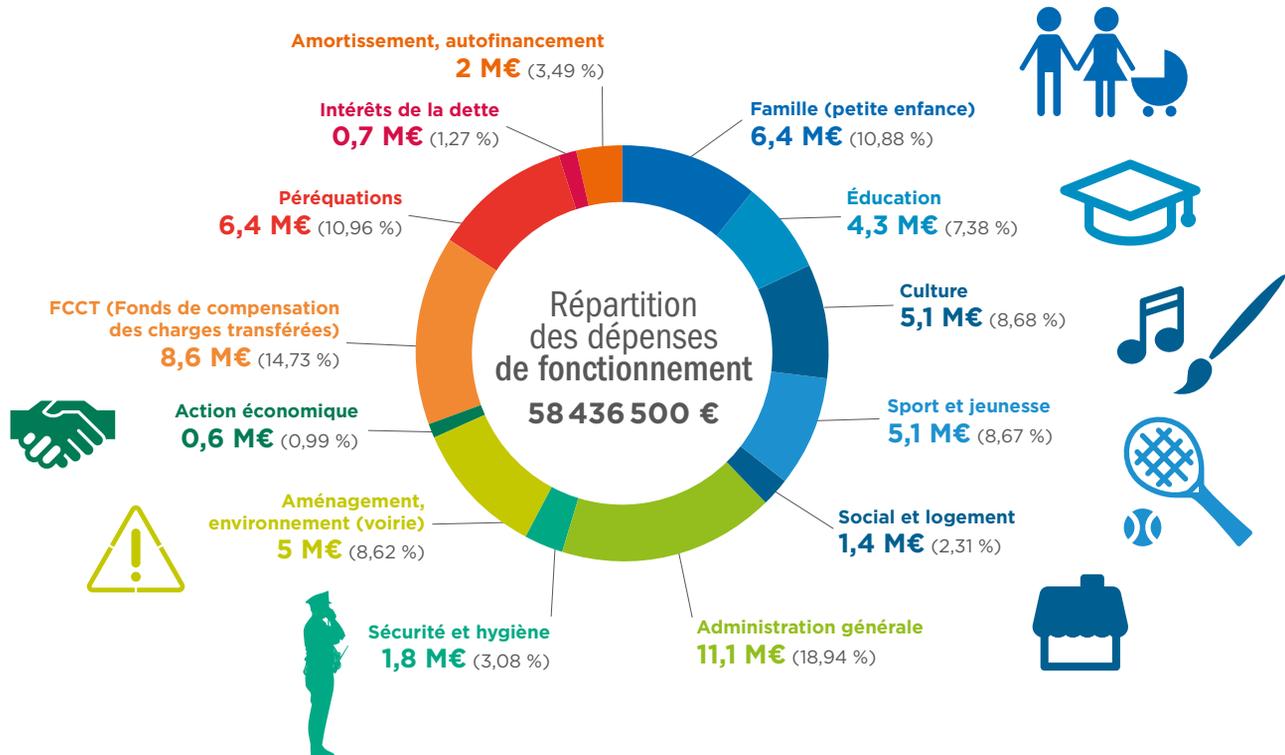
[REPÈRE]



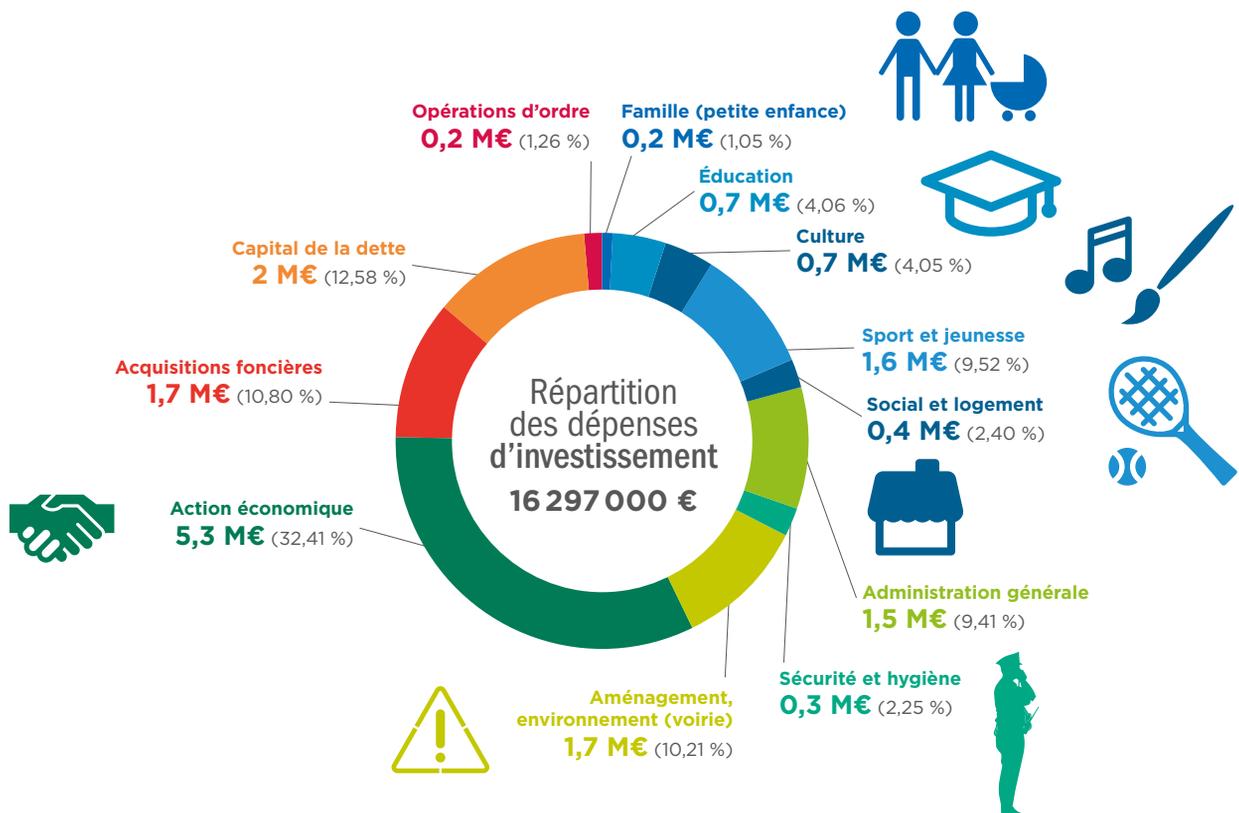
Eric Seynave,

Maire-adjoint en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique

MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR

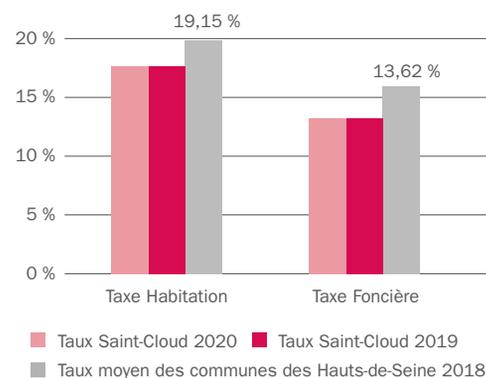


PAS DE HAUSSE DES IMPÔTS LOCAUX

Pour la cinquième année consécutive, la majorité municipale a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux.

- Taxe foncière : 13,26 %
- Taxe foncière non bâti : 14,22 %
- Taxe d'habitation : 17,67 % (part communale : 11,05 % ; part départementale : 6,62 %).

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % des ménages restant imposés de 2021 à 2023. En remplacement, les communes percevront l'actuelle part départementale de la taxe foncière et bénéficieront d'une compensation versée par l'État mais calculée à partir des montants de l'année 2017.



DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS QUI PROGRESSEDENT

Afin d'accompagner les 70 associations qui ont sollicité la Ville dans leur développement ou leurs projets, 2 757 032 € leur ont été attribués. Cette année, 37 000 euros supplémentaires ont été attribués dans le domaine de la culture et 40 000 euros dans le secteur de la solidarité.

UNE DETTE QUI DIMINUE

Afin de faire face aux dépenses d'investissement, la Ville inscrit 6 561 000 € d'emprunt. L'inscription ne valant pas mobilisation, les emprunts seront contractés et tirés selon les besoins de financement.

En 2019, la Ville se désendette de plus 2 millions d'euros. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 s'élèvera à 29 911 795,67 €, soit 971 € par habitant (moyenne des villes des Hauts-de-Seine : 1 422 € au 31 décembre 2018).

Le budget primitif 2020 prend en compte l'inscription d'acquisitions et de cessions foncières pour permettre la réalisation des projets d'aménagement de la ville :

LES ACQUISITIONS FONCIÈRES : 1 760 000 €

Les acquisitions 2020 : 420 000 €

- Locaux du bureau de Poste (2, place Silly) (320 000 €)
- Parking des Bureaux de la Colline (100 000 €)

Les acquisitions échelonnées : 1 340 000 €

- Paiement de la sixième et dernière échéance de l'immeuble du 5, rue d'Orléans (575 000 €)
- Paiement de la troisième et dernière échéance des terrains de la Source (765 000 €)

LES CESSIONS FONCIÈRES : 5 617 000 €

Les cessions 2020 : 4 775 000 €

- Parcelles du parking Joffre cédées à la Société du Grand Paris (4 675 000 €)
- Parking des Bureaux de la Colline (100 000 €)

Les cessions échelonnées : 842 000 €

- Premier versement sur le bail emphytéotique du 38-40, boulevard de la République (834 000 €)
- Dernier versement sur les pavillons Villa Jean Chieze (7 890 €)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Travaux de voirie (1 003 000 €)

- Rénovation de l'éclairage public : modernisation de l'éclairage public, remplacement des lanternes vétustes par des lanternes à LEDs, remplacement de candélabres (275 000 €).
- Travaux de signalisation lumineuse tricolore (45 000 €).
- Travaux d'infrastructures : requalification de l'avenue Eugénie, rénovation de la rue de Garches, rénovation de la rue Armen-gaud (603 000 €).
- Travaux de stabilisation du système de vidéoprotection (145 000 €).



1



2

Entretien des espaces verts (312 000 €)

- Aménagements paysagers (101 000 €).
- Entretien des espaces verts (95 000 €).
- Végétalisation des cours d'école (116 000 €).

Travaux sur les bâtiments communaux (3 076 000 €)

- Dans les établissements sportifs : rénovation complète du terrain et de l'éclairage du stade des Coteaux (865 000 €), travaux des douches du personnel et des plafonds à la piscine des Tourneroches (155 000 €).
- Dans les écoles : aménagements pour améliorer l'accueil des enfants notamment en période de canicule : pose de stores, installation de ventilations et aussi rénovation de sanitaires (390 000 €).

- Travaux divers dans les crèches (80 000 €)
- Dans les établissements culturels : modernisation du cinéma-théâtre Les 3 Pierrots, rénovation des salles de la médiathèque. Rénovation de la toiture de l'église Saint-Clodoald (338 000 €).
- Climatisation de l'Espace d'animation des Coteaux (17 000 €).

Projet du nouveau marché des Avelines (5 031 000 €)

Maîtrise d'ouvrage, démolition, construction de parking.
Rappelons que le budget total s'élève à 15,7 M d'€ HT. La Ville bénéficie de 14,4 M d'€ HT de financement extérieurs, les 1,3 M d'€ HT restant seront financés par de l'emprunt.



3